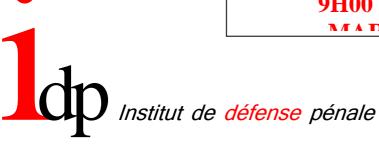
SAMEDI 23 OCTOBRE 2010 9H00 - 17H00*

N/A DODIT I D



SEMINAIRE DE FORMATION

SOUS LA DIRECTION DE ALAIN MOLLA ET PHILIPPE VOULAND

FAUT-IL SAUVER LA PLAIDOIRIE?

HOTEL NEWHOTEL OF MARSEILLE 71 BOULEVARD CHARLES LIVON 13007 MARSEILLE

DEJEUNER SUR PLACE

TARIF: 418,60 €TTC (SOIT 350,00 €HT)

Plaidoiries d' hier et d'aujourd'hui...et demain ? Quel registre pour convaincre le juge pénal ?

Plaider et/ou conclure ? Démontrer, documenter, émouvoir, séduire, détendre, choquer, déranger, outrager ? Stratégie, méthode, inspiration, talent ? Trucs, trac, silence, solitude.

MATINEE 9H – 13H

*1. L'éloquence est morte, vive la rhétorique ?

De la parole judiciaire, entre tentations romanesques et techniques de persuasion

Intervenante : **Emeline SEIGNOBOS**, Docteur de l'Université Paris-Sorbonne (CELSA)

*2. Quand l'éloquence devient secondaire.

Existe-t-il une « méthode METZNER » ?

De la difficulté d'être l'avocat des grands de ce monde.

Défense discrète, défense médiatisée.

Intervenant : Olivier METZNER, Avocat au Barreau de PARIS

*3. Quelle éloquence pour le contentieux pénal économique et financier ?

Une oralité des débats pourquoi faire ?

<u>Intervenant :</u> **Eric DEZEUZE,** Avocat-Associé au Barreau de PARIS (cabinet BREDIN-PRAT)

 \rightarrow

APRES MIDI 14H – 17H

*4 . L'éloquence protège-t-elle la délinquance organisée ?

De la difficulté de traiter du contentieux dit « voyou »

Intervenant : Frédéric MONNERET, Avocat au Barreau de MARSEILLE

*5. Quand l'éloquence change de camp: requérir.

Entre concurrence oratoire avec la Partie Civile et affrontement verbal avec la défense : Frustration d'une réplique à la défense ? Impact des plaidoiries sur l'accusateur et ses conséquences.

<u>Intervenant</u>: **Pierre CORTES,** Substitut Général près la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE (JIRS)

FORMATION VALIDEE (7 H) AU TITRE DE L'OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE DES AVOCATS POSSIBILITE DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE PAR LE FIF-PL

* Une prise en charge individuelle est possible si elle parvient au FIF PL au plus tard le jour de la tenue du colloque FIF PL 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 – Tel : 01.55.80.50.00 / Fax : 01.55.80.50.29

Institut de Défense Pénale – Organisme de formation n° 93 13 11 458 13

N° SIRET: 453 944 381 00012 N° TVA Intracommunautaire FR06453944381

Hôtel proposé pour la nuit du 22 Octobre

HOTEL NEW HOTEL OF MARSEILLE****

Tarifs internet: 145,00 € sans p.dej. (résa non modifiable non annulable)

Tarifs IDP: 165,00 € p.dej inclus en chambre single - 175,00 € p.dej inclus en chambre double

Réservation par téléphone avec C.B. au service séminaires 04.91.315.315

Résa modifiable et annulable sans frais 24 heures avant

SAMEDI 23 OCTOBRE 2010 9H00 - 17H00*

NAA DODII I D



FAUT-IL SAUVER LA PLAIDOIRIE ? - 23 OCTOBRE 2010 - MARSEILLE

Nom : Prénom : Cabinet : Barreau :

Adresse:

Tel: Fax: e-mail:

participera au séminaire de formation du Samedi 23 Octobre 2010 à 9h00 règle la somme de 418,60 € TTC (350,00 €HT) à l'orde de l'Institut de Défense Pénale CONDITIONS D'ANNULATION : pour toute annulation postérieure au 21 Octobre 2010, les frais seront de 107,64 € TTC soit 90,00 € HT. L'annulation doit être formulée par écrit. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par un Confrère de son choix.

22 rue Edouard Delanglade 13006 Marseille – tel : 04 91 13 40 43 / Fax : 04 91 13 40 44 e-mail : idp@defensepenale.com – www.defensepenale.com